



Délais de réponse à l'administration quand on est détenteur d'une carte Consulaire

Par **KTM64**, le **04/04/2023** à **13:23**

Bonjour,

Ai-je droit à un délais supplémentaire lorsque je me trouve à l'étranger (avec une carte consulaire) pour répondre à l'administration fiscale?

Par **Visiteur**, le **04/04/2023** à **13:49**

Bonjour,

Sauf cas particulier, il n'y a pas de passe-droit auprès de l'administration fiscale.

Et de nos jours les technologies des moyens de communication permettent de répondre facilement et rapidement depuis la plupart des pays.